



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC /  
Réception des soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec  
K1A 0S5 (or K1A0C9 if using FedEx)

**Amendment #6  
REQUEST FOR  
PROPOSAL**

**Amendment n ° 6  
DEMANDE DE  
PROPOSITION**

Proposal to: Public Works and Government Services  
Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in  
right of Canada, in accordance with the terms and  
conditions set out herein, referred or attached hereto,  
the supplies and services listed herein or on any  
attached sheets at the price(s) set out therefore.

Propositions aux: Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la  
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou  
incluses par référence dans la présente et aux annexes  
ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur  
toute  
feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

Questions and answers/ Les questions  
et les réponses.

**Vendor / Firm Name and Address  
Raison sociale et adresse du  
Fournisseur /de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Acquisitions Branch / Direction générale  
des approvisionnements  
Marine Systems and Small Vessels Sector  
Major Projects Directorate – Sea  
AJISS Project Office  
Gatineau, Quebec

<b>Title-Sujet</b> Arctic Offshore Patrol Ship (AOPS) and Joint Support Ship (JSS) In-Service Support/Le soutien en service (SES) du navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et du navire de soutien interarmées (NSI)	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W8476-133818/C/B	<b>Date</b> August 5, 2016/le 5 août 2016
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W8482-156698	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-16-00738522	
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>  October 25, 2016 at 14 :00 /le 25 octobre 2016	<b>Time Zone / Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Time (EDT) / Heure avancé de l'est
<b>F.O.B. – F.A.B</b>  Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Ryan Gigliotti	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <a href="mailto:NPEANSISES.AOPSSJSSISS@tpsgc-pwgsc.gc.ca">NPEANSISES.AOPSSJSSISS@tpsgc-pwgsc.gc.ca</a>	<b>FAX No. - N° de FAX</b>
<b>Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction :</b>  Specified Herein Précisé aux présentes	

**Instructions : See Herein**

**Instructions : voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – voir aux présentes	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



La modification n° 6 vise à effectuer des changements au soutien en service (SES) du navire de patrouille extracôtier et de l'Arctique (NPEA) et du navire de soutien interarmées (NSI) et à répondre aux questions qui ont été reçues relativement à cette demande de soumissions.

### **Partie 1 : Modifications à la demande de propositions (DP)**

1. Ajouter un document de référence – Feuille de calcul d'évaluation comparative fondée sur le processus de hiérarchie analytique.
2. **Référence : Pièce jointe 1 de la Partie 4 – Tableau 1 – Critères obligatoires de la soumission**

#### **Supprimer au complet :**

O1 : Le soumissionnaire doit démontrer, dans sa réponse à la demande de soumissions, son expérience actuelle, ou son expérience des 10 dernières années en matière de passation de contrats et dans le domaine du soutien en service, avec au moins un contrat de 10 M\$ ou plus en ce qui concerne la maintenance corrective ou préventive de navires de 500 tonnes ou plus.

#### **Insérer au complet :**

O1 : Le soumissionnaire doit démontrer, dans sa réponse à la demande de soumissions, son expérience actuelle, ou son expérience des 10 dernières années dans le domaine du soutien en service, avec au moins un contrat ou projet de 10 M\$ ou plus en ce qui concerne la maintenance corrective ou préventive de navires de 500 tonnes ou plus.

Pour que l'exigence obligatoire soit respectée, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

1. une description détaillée d'un projet ou d'un contrat qui montre qu'il respecte les exigences obligatoires ainsi que les dates de début et de fin du projet, selon le cas;
  2. son rôle et ses responsabilités dans le projet ou dans le contrat cité en référence;
  3. le nom de la personne-ressource du client désignée pour le projet ou le contrat cité en référence qu'il est possible de joindre aux fins de vérification;
  4. l'adresse courriel et le numéro de téléphone de la personne-ressource du client citée en référence.
3. **Référence : Pièce jointe 1 de la Partie 4 – Point 1A** : Expérience technique, n° 2, Services de soutien technique, Critères d'évaluation, dernière phrase du paragraphe 2

**Supprimer au complet :** *La soumission doit inclure les domaines suivants, mais sans s'y limiter :*

**Insérer au complet :** *Chaque exemple présenté dans la soumission doit inclure les domaines suivants,*

4. **Référence : Pièce jointe 1 de la Partie 4 – Point 1A** : Expérience technique, n° 3, Expérience en services de soutien à l'entretien – Mise en cale sèche, Critères d'évaluation, dernière phrase du paragraphe 2

**Supprimer au complet :** *La soumission doit inclure des exemples des 12 dernières années ainsi que les domaines suivants,*



**Insérer au complet** : *La soumission doit inclure des exemples des 12 dernières années, et chacun de ces exemples doit comprendre les domaines suivants, mais sans s'y limiter :*

## **Partie 2 : Questions et réponses**

**Q60 : Référence : Pièce jointe 1 de la Partie 4** : Où l'information demandée dans le tableau 1, au point 01, doit-elle être ajoutée? (« Le soumissionnaire doit démontrer, dans sa réponse à la demande de soumissions, son expérience actuelle, ou son expérience des 10 dernières années en matière de passation de contrats et dans le domaine du soutien en service, avec au moins un contrat de 10 M\$ ou plus en ce qui concerne la maintenance corrective ou préventive de navires de 500 tonnes ou plus. ») Toutes les autres exigences obligatoires renvoient à des éléments de la soumission requis dans la section I ou II. Toutefois, ce ne semble pas être le cas du contenu du point O1.

R60 : Le soumissionnaire doit démontrer, dans sa réponse à la demande de soumissions, son expérience actuelle, ou son expérience des 10 dernières années dans le domaine du soutien en service, avec au moins un contrat ou projet de 10 M\$ ou plus en ce qui concerne la maintenance corrective ou préventive de navires de 500 tonnes ou plus.

Pour que l'exigence obligatoire soit respectée, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

1. une description détaillée d'un projet ou d'un contrat qui montre que le soumissionnaire respecte les exigences ainsi que les dates de début et de fin du projet (selon le cas);
2. son rôle et ses responsabilités dans le projet ou dans le contrat cité en référence;
3. le nom de la personne-ressource du client désignée pour le projet ou le contrat cité en référence qu'il est possible de joindre aux fins de vérification;
4. l'adresse courriel et le numéro de téléphone de la personne-ressource du client citée en référence.

**Q61 : Référence : Annexe B, points 4.1, 4.2 et 4.10** : Aux points 4.1 et 4.10, il est question de « plan de fonctionnement annuel du programme » et au point 4.2, de « plan annuel des opérations du programme »  
S'agit-il d'un ou de deux plans?

R61 : Il s'agit d'un seul plan. Remplacer toutes les occurrences de « plan annuel des opérations du programme » par « plan de fonctionnement annuel du programme ».

**Q62 : Référence : Partie 2, point 2.7** : À quel moment un calendrier détaillé et la répartition des activités prévues lors de visites facultatives des sites d'Esquimalt, en Colombie-Britannique (13 septembre 2016), et d'Halifax, en Nouvelle-Écosse (15 septembre 2016), devraient-ils être fournis?

R62 : Calendrier provisoire pour la visite de site et pour la conférence des soumissionnaires :

13 septembre 2016 : Installation de maintenance de la flotte (IMF) Cape Breton

8 h à 10 h : Exposé sur les capacités stratégiques présenté par les commandants des installations de maintenance de la flotte

10 h à 12 h et 13 h à 16 h : Visites des installations de maintenance de la flotte Cape Breton



15 septembre 2016 : IMF Cape Scott

8 h à 10 h : Exposé sur l'IMF Cape Scott.

10 h à 12 h et 13 h à 16 h : Visites des installations de maintenance de la flotte Cape Scott.

**Q63 : Référence : Pièce jointe 1 de la Partie 4 :** Veuillez confirmer qu'il n'y a aucune exigence obligatoire 5 (O5) dans le tableau 1 de la version anglaise. À l'heure actuelle, la liste va de O1 à O4, puis passe à O6 et O7.

R63 : Remplacer la numérotation des critères obligatoires O6 et O7 par O5 et O6.

**Q64 : Référence : Partie 3, point 3.2.2.c et Pièce jointe 1 de la Partie 4 :** Au point 3.2.2.c de la DP, il est écrit : « Les membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre en commun leurs capacités pour répondre à un critère technique donné de la présente demande de soumissions. »

Veuillez confirmer la définition de « critère technique donné ». Par exemple, chacun des points 1 à 8 de Gestion du programme de SES est-il considéré comme un « critère technique donné » distinct?

R64 : Dans la Partie 3, au point 3.2.2.c, les termes « critère » et « critères » désignent :

- a) les éléments techniques dont il est question au Point 1 de la Pièce jointe 1 de la Partie 4;
- b) les facteurs relationnels dont il est question au Point 2 de la Pièce jointe 1 de la Partie 4.

**Q65 : Référence : Pièce jointe 1 de la Partie 4 :** Pour répondre à divers éléments techniques, notamment Gestion du programme de SES et Services de soutien technique – Génie Modification, il est nécessaire (ou possible) de présenter plusieurs exemples. Les exemples peuvent-ils être donnés par plus d'un membre de l'équipe du soumissionnaire? Par exemple, à l'élément technique n° 2 (Services de soutien technique – Génie Modification), il faut donner trois exemples. Est-il possible que cette exigence soit respectée par deux membres distincts d'une coentreprise et un sous-traitant, chacun étant lié à un exemple, tout en observant les règles de la Partie 1, au point 3.2.2.c.? Cette approche serait-elle acceptée?

R65 : Les limites précisées au point 3.2.2 relativement au soumissionnaire d'une coentreprise s'appliqueront. Dans les éléments ou domaines où l'expérience de l'équipe du soumissionnaire est acceptée, les exemples peuvent être fournis par le soumissionnaire, par un sous-traitant ou par les deux.

**Q66 : Référence : Annexe B, Base de paiement, point 1.1 et Annexe A, Énoncé des travaux à exécuter (ETE), 713 :** Veuillez préciser que la durée prévue de la phase de démarrage est fonction de la livraison du premier NPEA.

- a) Nous croyons que la demande de propositions et l'ETE prévoient que la phase de démarrage se termine au moment où l'entrepreneur responsable du SSI est prêt à soutenir le premier NPEA, à la suite de l'acceptation du Canada. Toutefois, à l'Annexe B, Base de paiement, au point 1.1, il est indiqué que la phase de démarrage va « de l'attribution du contrat à la réalisation de l'étape-clé préliminaire de la vérification de l'état de préparation en matière de soutien ». En outre, au point 713 de l'ETE, on peut lire ceci : « La phase de démarrage commence dès l'attribution du marché et se termine lorsqu'un état de préparation acceptable pour l'exécution du plan de transition a été démontré par l'entrepreneur, grâce à un rapport de Vérification préliminaire de la disponibilité opérationnelle du soutien (VPDOS), pour appuyer la livraison du premier navire au Canada par l'entrepreneur chargé de la construction. »



- b) Par conséquent, la fin de la phase de démarrage ne pourra être clairement définie sans une compréhension claire du calendrier relatif à la livraison d'un NPEA sur la côte ouest.
- c) La phase de démarrage ne comprend pas le travail de base, selon l'Annexe B, Base de paiement, au point 1.1.1.

R66 : a) Les phases de démarrage débutent à l'attribution du contrat et se terminent à l'atteinte du jalon VPDOS, c'est-à-dire à la livraison et à l'acceptation du premier navire par le Canada. b) Le Canada n'est pas d'accord (voir la réponse au point a). c) C'est exact.

Q67 : **Référence : Annexe A, Énoncé des travaux à exécuter, Appendice A** : On trouve à l'appendice A le calendrier de la livraison des navires. Toutefois, on n'y indique pas à quel moment les navires seront envoyés à leur port d'attache à l'est ou à l'ouest. Veuillez fournir le calendrier prévu pour l'envoi de chaque NPEA et de chaque NSI au port d'attache, à l'est et à l'ouest.

R67 : Le calendrier prévu pour la livraison des navires figure à l'Appendice A. Le port d'attache de chaque navire n'est pas encore confirmé et il est donc impossible de l'indiquer pour l'instant.

Q68 : **Référence : Annexe B, Base de paiement, point 2.3**. À ce point, il est écrit : « Le coût de l'équipement de technologie de l'information (logiciels et matériel) qui sera utilisé dans les installations de bureaux sera également exclu des coûts indirects, et sera remboursé au prix réel [...]. » Le Canada pourrait-il préciser si toute mise en service de logiciel ou tous coûts de soutien connexes seraient également exclus des coûts indirects et facturés directement au prix coûtant?

R68 : Le coût des mises en service de logiciels et des services de soutien doit être inclus dans les tarifs proposés pour les services de gestion.

Q69 : **Référence : Annexe K, point 1.1.32**, définition de la PME en tant que donateur admissible : La définition de petite ou moyenne entreprise empêche l'entrepreneur de prendre en compte les transactions avec les PME qui constituent des donateurs admissibles dans d'autres contrats comportant des obligations à l'égard des retombées industrielles et régionales et à l'égard des retombées industrielles et technologiques. Cela n'incite pas l'entrepreneur à utiliser ce bassin de PME, d'autant plus qu'il n'en tire aucun avantage. Nous supposons que ce n'est pas le but du Canada. **Pour cette raison, est-il possible de retirer de la définition de PME le passage « donateur [admissible] à un contrat comprenant des obligations de RIR/RIT » ?**

R69 : À la suite à l'examen de votre question par le Canada, la définition de petite et moyenne entreprise (PME) reste inchangée.

Q70 : **Référence : Modification n° 2, R53** : Selon mon expérience passée, nous communiquons notre nom à TPSGC afin de visiter des sites ou de participer à la conférence des soumissionnaires. Votre réponse à R53 implique que je devrais communiquer avec chaque unité directement afin de les informer de ma visite, ce qui semble ne pas être conforme à la pratique courante.

R70 : En effet, les noms des participants de nationalité canadienne doivent être transmis au bureau des marchés conformément à la Partie 2, point 2.7c) de la demande de propositions.